



Indemnité déplacement

Par **Farid08000**, le **02/11/2025 à 22:42**

Bjrj

je suis a plus de 80 km de mon domicile. Je bosse de nuit 3h voir 4h par nuit .Mon employeur m'affirme qu'il est en droit de me faire rentrer chez moi chaque matin sauf si il y a une grande amplitude de travail

Exemple : :trajet aller 1h travail 7h de nuit et 1h retour. Il pourrait si accord du cdtx et le chef de secteur si je peux avoir le grand déplacement

Est-il en droit de me faire rentrer chez moi malgré que je suis a plus 50km de chez moi ?

Merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **03/11/2025 à 06:43**

Bonjour,

Quelle est votre convention collective ?

Par **Marck.ESP**, le **03/11/2025 à 17:00**

Remonté page 1 au dessus des spams